

Partir en échange universitaire

Avant toute chose, le site du Service des Relations Internationales est très clair et recense l'essentiel des informations nécessaires à la construction d'un projet d'échange universitaire.

<https://www.parisnanterre.fr/partir-en-echange-universitaire/partir-en-echange-universitaire--902655.kjsp?RH=1605696972726>

Choisir sa destination

L'Université de Paris Nanterre a conclu de nombreux accords d'échanges universitaires. Vous pouvez en retrouver la liste sur la carte interactive du Service des Relations Internationales.

<https://uparis10.moveonfr.com/publisher/1/fra#>

Attention :

Il convient de faire attention que l'accord concerne bien votre niveau d'étude : Bachelor / Master/ Doctorat. Ces informations figurent sur la carte interactive.

A savoir :

- ❖ Il est préférable de privilégier les accords du département d'histoire (ou de l'autre département dont vous dépendez en cas de double licence) car vous serez prioritaires par rapport aux autres étudiants.
Néanmoins, si une autre destination vous attire, il est toujours possible de candidater. S'il reste des places une fois les vœux des étudiants de la discipline dont dépend l'accord exaucés, ces places sont susceptibles de vous être attribuées. Dans la mesure du possible, il importe de privilégier les accords existant au sein de l'UFR SSA.
- ❖ Nombre d'étudiant.e.s souhaitent, dans le cadre d'un échange, approfondir leur maîtrise de la langue anglaise. Outre les universités en pays anglophone, de nombreux cours sont proposés en anglais au Japon, en Corée, ou encore en Allemagne, en République Tchèque, en Grèce, etc.
- ❖ Il est possible de candidater sur plusieurs universités et il est même recommandé de candidater sur plusieurs universités. Vous n'augmentez pas vos chances d'obtenir la destination souhaitée en n'indiquant que celle-ci, surtout si elle est particulièrement prisée (au contraire).
- ❖ **Niveau de langue requis :**
Tout dépend des **exigences de l'Université d'accueil**. Certaines universités anglophones et notamment toutes les universités nord-américaines exigent une certification.
Il importe de se renseigner suffisamment en amont car les délais de passage de certification peuvent être longs. Le [Centre de Ressource des Langues \(CRL\)](#) de Paris Nanterre propose des formations, des certifications et des préparations à certains tests de langue.
Il n'est pas forcément nécessaire de parler la langue du pays avant de candidater (dans l'hypothèse par exemple où tous les cours proposés sont en anglais). Vous êtes en

revanche vivement encouragés à apprendre la langue du pays ce qui favorisera vos échanges avec la population.

Sur quels critères les candidatures sont-elles évaluées ?

Le 1^{er} critère est celui des résultats académiques.

- Un niveau trop juste vous placera en situation d'échec
- L'Université d'accueil conserve la possibilité de refuser votre candidature si elle estime celle-ci trop juste.
- Dans tous les cas, nul départ n'est possible si l'année précédente n'est pas intégralement validée.

Le second critère est celui de la cohérence du projet prévu et de la motivation de l'étudiant.e. (Il peut être par exemple particulièrement cohérent de demander un échange avec une université germanophone, pour un.e étudiant.e passionné.e par l'histoire du nazisme, ou de souhaiter partir en Italie pour un.e étudiant.e particulièrement intéressé.e par l'histoire de la Renaissance).

Comment candidater ?

Les étudiant.e.s peuvent candidater entre la L2 et le doctorat.

Il est plus facile d'évaluer la solidité des candidatures pour un départ en L3 (au moment des candidatures en L2, l'étudiant.e n'est pas en mesure de fournir ses résultats du S1).

Deux procédures distinctes existent :

❖ Hors Europe

La date de candidature intervient plus tôt dans l'année, en **novembre** (le 13 novembre 2020, cette année).

Voir le site du SRI, très clair

<https://www.parisnanterre.fr/partir-en-echange-universitaire/sejours-d-etudes-hors-europe-240481.kjsp?RH=1568721565470>

La présentation par Valentin Zero lors du forum de la mobilité internationale qui a lieu tous les ans en septembre et qui s'est tenue en ligne cette année.

Elle est toujours accessible sur le site du SRI

<https://www.parisnanterre.fr/actualites-international-evenements/forum-de-la-mobilite-internationale-2020-decouvrez-les-videos--980843.kjsp?RH=1568721565470>

❖ Europe

Les dossiers de candidature sont à remettre en janvier (13 janvier 2021 cette année)

❖ A savoir

Si vous effectuez la procédure Hors Europe et la procédure Europe : en cas d'acceptation pour une destination Hors Europe, vous ne pourrez plus candidater sur la procédure Europe sauf à renoncer à votre destination Hors Europe

Comment construire son projet d'études ?

Dans son contrat d'études (Learning Agreement), l'étudiant.e doit s'efforcer de construire un projet lui permettant de recevoir dans l'Université d'accueil des enseignements similaires à ceux qu'il/elle aurait reçus s'il était resté à Nanterre.

Une attention particulière doit être accordée aux enseignements fondamentaux. Ainsi, le contrat d'études doit intégrer des enseignements des quatre périodes historiques (dans le cadre de la licence d'histoire). Il ne s'agit pas en revanche de trouver l'exact équivalent. Par exemple, il ne s'agit pas de trouver l'exact équivalent du cours portant sur les mémoires des guerres contemporaines au XXe siècle proposé en L3 S5 à l'Université de Paris Nanterre, mais il importera de choisir un cours portant sur l'histoire du XXe siècle.

Il revient à l'étudiant.e de construire un contrat d'études pour chacune des universités où il candidate puis de soumettre ce contrat d'études aux coordinateurs pédagogiques.

- Pierre Ragon pour les destinations hispanophones et italophones
- Julie Le Gac pour les destinations anglophones et l'Europe de l'Est et du Nord
- L'un ou l'autre pour le reste du monde

Il faut anticiper cette phase de construction du projet d'études qui peut prendre un peu de temps (notamment pour trouver sur les sites des universités la liste des cours proposés).

Aides financières

Dans le cadre des échanges internationaux de l'Université, vous n'avez à vous acquitter que des frais de scolarité de l'Université Paris Nanterre.

Néanmoins, une mobilité internationale génère des coûts : chambre universitaire, voyage... Des aides sont proposées par l'Union Européenne (dans le cadre du programme Erasmus), par le CROUS et par la région Ile de France.

❖ Pour en avoir plus :

voir la vidéo du SRI lors du dernier forum des relations internationales

<https://www.parisnanterre.fr/actualites-international-evenements/forum-de-la-mobilite-internationale-2020-decouvrez-les-videos--980843.kjsp?RH=1568721565470>

Et également la présentation effectuée sur le site du SRI

<https://www.parisnanterre.fr/aides-a-la-mobilite-etudes/>

Ces aides, même dans le cadre d'un échange ERASMUS + (où les aides sont plus importantes et non soumises à conditions de ressources) ne suffisent généralement pas à financer intégralement la mobilité. Il peut être utile d'anticiper par un travail étudiant l'année ou l'été précédant la mobilité.